

N° 2023-066

## CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE POUR LA REPRISE DE MATERIAUX

L'an deux mil vingt-trois le 10 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

### Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, PAVIET Rose

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

pouvoir : 3

Le Président rappelle que la COVA a financé, conjointement avec les autres collectivités de Tarentaise, une étude de faisabilité portant sur la création d'une recyclerie.

Cela a abouti à la création du tiers-lieu recyclerie ANTROPIA – Une montagne de ressources qui ouvre un point de vente au 620 avenue de Tarentaise à Aime-la-Plagne.

Le Président rappelle également qu'il a été décidé lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2023 l'acquisition de 50 parts sociales de la SCIC Antropia pour un montant de 5 000 €.

Le modèle économique de la recyclerie est de récupérer en déchetterie des objets encore en bon état mais normalement destinés à la destruction car amenés en déchetterie et de leur donner une seconde vie en les revendant à bas prix.

L'élimination de ces objets représente un cout que les Versants d'Aime n'auront plus à assumer. Aussi, il est prévu de rémunérer la recyclerie à hauteur de 110 € TTC par tonne récupérée à la déchetterie de Valezan. Sur un an, la quantité d'objets récupérés à la déchetterie de Valezan est estimée de 10 tonnes soit un cout annuel estimé à 1 100 € TTC.

La présente convention fixe :

- les modalités de récupération des objets à la déchetterie de Valezan par Antropia (horaire, organisation...),
- la rémunération de la tonne récupérée en déchetterie à hauteur de 110 € TTC,
- la fin de la convention au 31 décembre 2024 avec la possibilité de la prolonger par avenant.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VALIDE la convention pour la reprise de matériaux à la déchetterie de Valean Antropia  
AUTORISE le Président à signer ladite convention

FAIT ET DELIBERE LE 10 MAI 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX